

CONSEIL MUNICIPAL DE CORBERE-ABERES

PROCES VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU 9 février 2016

L'an deux mille seize, le 9 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond SANSOT, Maire.

Présents : Raymond SANSOT, Véronique BARTHE, Bernard CAMBORDE, Fabien COUSTAU-GUILHOU, Eric DOUSSOT, Denis LABOIERIE, Louis PEYROU-POUQUET, Isabelle SALIS, Jérôme SOURBE Francis TEULE.

Absente excusée : Stéphanie LOUSTAU,

Secrétaire de séance : Isabelle SALIS

Délibération n° 1-2016_– Désignation d'un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
--

Suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2012, il a été créé entre la Communauté de Communes du canton de Lembeye et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge, appelée Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Sa composition fixée par délibération, est la suivante :

- un représentant par Commune
- désignation pour chaque délégué titulaire d'un délégué suppléant

Le rôle de la CLECT, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, est de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'établissement public de coopération intercommunale correspondant aux compétences qui lui sont dévolues par les communes.

Suite aux élections locales de mars 2014, le Maire informe l'assemblée de la nécessité de recomposer cette commission pour le nouveau mandant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne au sein de la CLECT :

- Raymond SANSOT comme membre titulaire
- Véronique BARTHE comme déléguée suppléante
-

Délibération n°2-2016 : Approbation du Compte de Gestion 2015

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Lembeye à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 3-2016 – Vote du compte administratif 2015
--

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un président de séance, Madame Véronique Barthe est désignée à l'unanimité.

Investissement

Dépenses	69 188,45 euros
Recettes	52 484,60 euros

Fonctionnement

Dépenses	63 721,18 euros
Recettes	117 873.69 euros

Résultat de clôture

Investissement	- 16 703,85 euros
Fonctionnement	54 152,51 euros
Résultat global	37 448,66 euros

Délibération n° 4-2016 – Subventions aux associations.
--

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les subventions à attribuer aux associations pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'octroyer à :

ADMR Lembeye	50,00 euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers	40,00 euros
Anciens combattants	35,00 euros
Association des Parents d'Elèves	40,00 euros
Comité des Fêtes de Corbère-Abères	1 600,00 euros
Comité des fêtes de Lembeye	50,00 euros
Croix-Rouge Française	40,00 euros
ESL Basket	70,00 euros
ESL Rugby	70,00 euros
Lembeye Tonic	70,00 euros
Ligue contre le cancer	50,00 euros
Nord Est Béarn Foot	70,00 euros
Secours Catholique	50,00 euros
Association Donne moi une chance	50,00 euros
FCPE Collège de Lembeye	120,00 euros
COOP Ecole Lembeye Voyage scolaire	140,00 euros
CCAS de Corbère-Abères	1 000,00 euros

Raymond SANSOT	Stéphanie LOUSTAU ABSENTE	Véronique BARTHE
Bernard CAMBORDE	Fabien COUSTAU- GUILHOU	Eric DOUSSOT
Denis LABOIERIE	Louis PEYROU-POUQUET	Isabelle SALIS
Jérôme SOURBÉ	Francis TEULÉ	